

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Date de convocation

04 mars 2025

Le dix mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur BARAZZUTTI Philippe Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents : MM BARAZZUTTI FAVEROT MORIN FILLEY NOURTIER GEORGET
DURQUETY TOURTELIER

Absentes excusées : MIRALLES Valérie donne pouvoir à DURQUETY Catherine
VASSEUR Françoise donne pouvoir à FAVEROT Josette

Absents : FRUGERE Bernard BOUSSIN Rodolphe UJECK Sébastien

Madame NOURTIER Lydie a été désignée comme secrétaire de séance.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D)

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de développements durables aux membres du Conseil Municipal.

REMUNERATION EN LIEN AVEC LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide

- 1) De Charger Monsieur le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- 2) De désigner 1 coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur est Josette FAVEROT – 1^{ère} Adjointe au Maire.

Il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

3) De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Linda DAGUET : 581.97 € brut
- Vincent DAGUET : 634.15 € brut
- Claude MIRALLES : 850.88 € brut

Les crédits nécessaires à la rémunération des Agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

➤ Votants pour : 10

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 36/2024 DU 16 DECEMBRE 2024
DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS DE CONCOURS » AUPRES DE CHARTRES
METROPOLE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE LA RUE DE LA GARE

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention de 66 000 € auprès de Chartres Métropole dans le cadre du « Fonds de concours 2025 » concernant l'aménagement de l'espace public de la rue de la gare pour un montant HT de 163 487.50 €.

Le plan de financement s'établi comme suit :

	Montant des travaux	Fonds de concours Chartres Métropole	FDI	Autofinancement
TOTAL HT	163 487.50 €	66 000 €	30 000 €	67 487.50 €
TVA 20 %	32 697.50 €			32 697.50 €
TOTAL TTC	196 185.00 €			100 185.00 €

➤ Votants pour : 10

DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS DE CONCOURS DU PATRIMOINE 2025 » AUPRES
DE CHARTRES METROPOLE POUR LA RESTAURATION D'UN TABLEAU DE L'EGLISE
SAINT-ETIENNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention de 3 800 € auprès de Chartres Métropole dans le cadre du « Fonds de concours du patrimoine 2025 » concernant la restauration d'un tableau de l'église Saint-Etienne pour un montant HT de 7 900 €.

Le plan de financement s'établi comme suit :

	Montant des travaux	Fonds de concours Chartres Métropole	Autofinancement
TOTAL HT	7 900 €	3 800 €	4 100 €
TVA 20 %	1 580 €		1 580 €
TOTAL TTC	9 480 €		5 680 €

➤ Votants pour : 10

DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS DE CONCOURS 2025 DES PROJETS STRUCTURANTS » AUPRES DE CHARTRES METROPOLE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention de 200 000 € auprès de Chartres Métropole dans le cadre du « Fonds de concours 2025 des projets structurants » concernant les travaux de réhabilitation et mise aux normes de la salle des fêtes.

Le plan de financement s'établi comme suit :

Montant des travaux HT	Fonds de concours Chartres Métropole	FDI	ETAT DETR	ETAT DSIL	REGION PLAN CLIMAT	CEE	ADEME	Autofinancement
1 083 998 €	200 000€	90 000€	74 620€	200 000€	152 000€	70 000€	80 000€	217 378 €

➤ Votants pour : 10

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION « PLAN CLIMAT » POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de la Région « plan climat » de 152 000 € pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes de la salle des fêtes pour un montant HT de 1 083 998 €.

➤ Votants pour : 10

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de la Communauté Economique Européenne de 70 000 € pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes de la salle des fêtes pour un montant HT de 1 083 998 €.

➤ Votants pour : 10

ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU COMPA

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 35 € pour l'adhésion à l'association des amis du COMPA pour l'année 2025.

➤ Votants pour : 10

La secrétaire :

NOURTIER Lydie

